

International Pole Sports Federation

Championnats de Pole Artistique

Systeme de notation 2017/18



www.polesports.org



Ce document ne doit être utilisé que pour les compétitions approuvées par l'International Pole Sports Federation. La reproduction ou l'utilisation de ce document sans autorisation expresse de l'IPSF constitue une infraction pénale.

COPYRIGHT© IPSF SEPTEMBER 2017

Table of Contents

INTRODUCTION.....	3
DIVISIONS	3
CATÉGORIES.....	3
CHORÉGRAPHIE.....	4
Créativité des combinaisons	4
Créativité de l'interprétation	4
Fluidité.....	5
Interprétation Musicale	5
Narration (Storytelling)	5
Thème.....	5
Originalité.....	6
EXÉCUTION	6
Équilibre des éléments.....	6
Endurance & Contrôle.....	6
Compétences techniques et Figures	7
Lignes et Placement	7
PRÉSENTATION	7
Authenticité.....	8
Énergie : Niveau de Performance	8
Endurance : Routine sans effort.....	8
Projections, Assurance et Confiance.....	8
PERFORMANCE GÉNÉRALE	9
Impact et Mémorabilité	9
Inspiration	9
DÉDUCTIONS.....	9
Glissement.....	9
Chute	10
Dysfonctionnement du Costume	10
DOUBLES.....	10
ATTRIBUTION DES POINTS	10
FEEDBACK	11
CARTE DU SCORE :.....	11
BLESSURE LORS D'UNE ROUTINE	12

DÉFINITIONS	14
ELIGIBILITÉ	14
1. Division	14
2. Categories.....	15
3. Age.....	15
4. Processus de sélection du candidat	15
PROCESSUS DE CANDIDATURE	16
5. Candidature Initiale.....	16
6. Choix Musical	16
PROCESSUS D'INSCRIPTION.....	16
7. Inscription du candidat.....	16
PERFORMANCE	17
8. Temps de Performance	17
9. Costume	17
10. Cheveux et Maquillage.....	18
11. Grips	18
12. Scène	18
13. Barres	19
14. Filmer.....	19
JUGER	19
15. Juges et Systèmes de Jugement	19
16. Disqualification.....	19
17. Resultats.....	20
18. Remise Des Prix	20
DROITS ET RESPONSABILITÉS	20
19. Droits et responsabilités du Candidat	20
20. Droits et responsabilités De l'Organisateur	21
PLAINTES.....	21
21. Plaintes Générales.....	21
<u>SYSTÈME DE POINTS IPSF</u>	22
<u>POLITIQUE SUR L'ABSENCE EN COMPETITION IPSF</u>	23

Introduction

Le système l'IPSF Artistique se décompose en quatre parties : Chorégraphie, Degré de difficulté, Exécution et Présentation. Les artistes seront jugé-e-s sur les quatre sections. Le score final est une combinaison des quatre parties. Le/la gagnant-e est l'artiste avec le score le plus élevé. La note minimale générale qu'un-e artiste peut obtenir est zéro et la note la plus élevée est 100. Jusqu'à 40 points sont attribués pour la difficulté et l'exécution, et jusqu'à 60 points pour la performance. Il n'y a pas d'éléments obligatoires. Les points plus élevés sont attribués aux compétences liées à performance plutôt qu'à celles liées à la technique.

Veillez noter que tous les juges de l'IPSF sont hautement formés au système de notation Artistique de l'IPSF ; cependant, en raison de la nature même d'une performance artistique, la subjectivité ne peut être totalement éliminée. Les notes des juges sont définitives.

Divisions

- Amateur
- Semi-Professionnelle
- Professionnelle

Catégories

- Junior (14 – 17)
- Senior Hommes (18 - 49)
- Senior Femmes (18 - 49)
- Masters 50 + (peut être séparé Hommes/Femmes)
- Doubles (18 – 49)

Vous trouverez ci-dessous un résumé de ce que les juges recherchent dans les performances. Une présentation détaillée des quatre sections est présentée dans ce document afin de permettre aux artistes de préparer une performance réussie.

Chorégraphie

- Réaliser une performance visuellement efficace.
- Être créatif/ve dans les combinaisons.
- Effectuer une performance avec fluidité.
- Performer avec rythme et adapter les mouvements à la musique.
- Avoir un thème ou des liens/association avec une chanson.
- Être original-e sur et sans la barre

Exécution

- Contrôler les mouvements de manière effective
- Effectuer des compétences techniques jusqu'au plus haut niveau.
- Avoir les lignes et les placements du corps corrects

Présentation

- Performer avec énergie.
- Performer avec aisance et sans effort.
- Performer avec confiance.
- Rendre la performance attrayante pour le public et les juges

Veillez consulter le Règlement pour obtenir des conseils sur la musique, la coiffure, le maquillage, les costumes et les supports de grips.

Remarque : Les artistes seront pénalisé-e-s s'ils ne respectent pas les règles de l'IPSF et le Code de conduite éthique.

Chorégraphie

Un maximum de 40 points peut être attribué pour la chorégraphie. Cette section juge 8 domaines, à savoir

- L'efficacité visuelle
- La créativité des combinaisons
- La créativité de l'interprétation
- La fluidité
- L'interprétation musicale
- La narration (storytelling)
- Le thème
- L'originalité

Les juges chercheront des chorégraphies qui sont exécutées avec aisance et grâce, de façon créative sur et sans la barre.

Cette section est divisée comme suit :

EFFICACITÉ VISUELLE

Définition : Si une performance a de l'« efficacité visuelle », cela signifie que la performance a la capacité de communiquer efficacement l'essence de votre performance.

Ce que les juges recherchent :

- Que cela soit beau/agréable à voir
- La fluidité
- Le divertissement
- Le lien émotionnel avec le public
- Que les lumières, la musique, le costume, la chorégraphie et les capacités soient combinés
- L'ensemble général

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

CRÉATIVITÉ DES COMBINAISONS

Définition - Créativité : La création de pratiques scéniques ou sur la pole faisant appel à des idées imaginatives et originales.

Définition - Combinaisons : Permet de combiner harmonieusement ensemble deux mouvements ou plus de façon à créer des séquences fluides sur et dehors de la barre. Cela inclut la danse, les mouvements au sol et sur la barre.

Ce que les juges recherchent :

- Combinaisons sur et sans la barre qui sont différents, intéressants et originaux.
- Combinaisons qui ont été chorégraphiées avec créativité sur la musique.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

CRÉATIVITÉ DE L'INTERPRÉTATION

Définition - Créativité : La création de pratiques scéniques ou sur la pole faisant appel à des idées imaginatives et originales.

Définition - Interprétation : La capacité d'expliquer la signification de quelque chose.

Ce que les juges recherchent :

- La capacité de traduire le thème
- La capacité de montrer ou de communiquer un message de manière originale

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

FLUIDITÉ

Définition : La grâce du mouvement ou de la danse d'un-e artiste. Le flux/la fluidité est aussi généralement considéré comme étant continu, ce qui signifie que le flux ou l'élan du mouvement ne s'arrête pas. Un-e bon-ne danseur/euse a un mouvement fluide et donne l'impression qu'il est sans effort.

Ce que les juges recherchent :

- Des transitions fluides entre les phases
- Des transitions fluides entre les mouvements scéniques
- Des transitions fluides entre les mouvements sur la barre
- Le contrôle de la fluidité
- Comment la fluidité est utilisée pour refléter la musique.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

INTERPRÉTATION MUSICALE

Définition : L'interprétation musicale est l'interaction entre la musique, le mouvement et la créativité. La musicalité en danse a deux composantes principales, à savoir la **réceptivité** et la **créativité**.

La réceptivité musicale est la capacité de recevoir, comprendre, être sensible et avoir une connaissance pratique des concepts musicaux tels que le rythme, le tempo, l'expressivité et l'humeur.

La créativité musicale (ou l'art musical) est la capacité de se connecter avec la musique qui accompagne, de l'interpréter, ou de l'exprimer et d'ajouter des dynamiques de mouvement qui se rapportent à la musique, même dans les moments d'absence d'accompagnement, d'une manière unique et intéressante.

La musicalité en danse peut donc être considérée comme la mesure ou le degré auquel un-e danseur/euse est réceptif/ve et créatif/ve dans sa traduction ou son interprétation de la musique par le mouvement. C'est un ingrédient clé dans la présentation artistique d'un-e danseur/euse.

Ce que les juges recherchent :

- L'interprétation de la musique par le mouvement.
- L'interprétation de la musique par le costume.
- L'interprétation de la musique par l'utilisation d'un accessoire (s'il y a un).

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

NARRATION (STORYTELLING)

Définition – Narration : Activité consistant à raconter des histoires - transmettre un message ou une signification.

Ce que les juges recherchent :

- L'histoire a-t-elle été claire, ciblée et engageante tout au long de la performance ?
- Y avait-il un flux narratif évident (c. -à-d. début, milieu et fin) ?

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

THÈME

Définition : Une idée unifiante ou dominante qui est un élément récurrent dans le travail artistique. Un thème mêle musique, costumes, chorégraphie et mouvement pour que le concept soit compris du public.

Ce que les juges recherchent :

- Une connexion claire entre la musique et la chorégraphie.
- Une communication visuelle du thème tout au long du spectacle.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

ORIGINALITÉ

Définition : La création de pratiques scéniques ou sur la pole qui utilisent des idées imaginatives ou originales.

Ce que les juges recherchent :

- Originalité et/ou imagination dans la chorégraphie et le mouvement des artistes
- Originalité et / ou imagination dans les figures, transitions et combinaisons des artistes

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

Exécution

Un maximum de 20 points peut être attribué pour l'exécution. Cette section juge 4 domaines :

- Endurance et contrôle
- Équilibre des éléments
- Compétences et astuces techniques
- Lignes et placement

Les juges chercheront des mouvements qui sont effectués avec un haut niveau d'exécution et un alignement correct.

Cette section est divisée comme suit :

ÉQUILIBRE DES ÉLÉMENTS

Définition - Équilibre : avoir éléments différents qui sont égaux ou à proportion correcte.

Ce que les juges recherchent :

- La capacité d'utiliser une variété d'éléments pour raconter leur histoire (p. ex., travail au sol, aérien, danse, acrobatie et immobilité).
- La capacité d'utiliser les costumes, les accessoires et l'espace disponible sur scène pour renforcer le thème / message / histoire

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

ENDURANCE & CONTRÔLE

Définition - Endurance : la capacité à maintenir un effort physique prolongé.

Définition - Contrôle : La capacité de contrôler l'ensemble du corps tout au long de la performance et de démontrer l'intention consciente d'un mouvement en tout temps.

Ce que les juges recherchent :

- Le contrôle des membres.
- L'équilibre dans tous les mouvements.
- Le contrôle de tous les mouvements pour que la chorégraphie soit proprement exécutée.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

COMPÉTENCES TECHNIQUES ET FIGURES

Définition : Combiner les techniques et/ou les figures avancées et nouvelles tout au long de la routine sur le sol et sur la barre. Une exécution propre tout au long de la performance est requise.

Ce que les juges recherchent :

- Un placement du corps qui doit correctement et proprement aligné lors des mouvements sur et hors de la barre.
- L'entrée et la sortie propres des figures et des combinaisons.
- Une technique propre.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

LIGNES ET PLACEMENT

Définition - Ligne : Une ligne est un terme qui décrit l'ensemble de la silhouette d'un-e danseur/euse tout qui exécute des pas, des poses ou des figures. Lorsqu'on parle généralement des lignes d'un-e artiste, cela signifie que les juges regarderont l'allure complète, des orteils jusqu'au sommet de la tête et tout ce qui se trouve entre les deux. Lorsque l'un-e juge regarde spécifiquement la ligne du pied, iel observe la continuité et les liens entre plusieurs points clés de placement comme les orteils, la cheville, la forme du pied et son alignement avec le mollet ; le même principe s'applique à la ligne des jambes et des bras.

Définition - Placement : Le placement fait référence à l'endroit où le corps entier ou les parties du corps sont situés à la fois sur et hors de la barre.

Ce que les juges recherchent:

- Des pieds pointés de la cheville à l'orteil en tout temps (sauf en cas de flexion intentionnelle).
- Pas de falciformes des pieds.
- Les bras et les jambes sont complètement allongés et tendus.
- La posture correcte est une poitrine soulevée, le dos droit, la tête relevée et les épaules éloignées des oreilles.
- Un placement du corps adéquat pour entrer et sortir d'un mouvement.
- La fluidité et contrôle du placement du corps.
- Un positionnement correct du corps tel que requis pour le mouvement en cours d'exécution.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

PRÉSENTATION

Un maximum de 20 points peut être attribué pour la présentation. Cette section juge 4 domaines :

- L'authenticité
- L'énergie : niveau de performance
- L'endurance : une routine sans effort
- Les projections, l'assurance et la confiance

Les juges chercheront une performance qui suscite un niveau élevé de confiance, qui suscite l'intérêt du public et des juges. L'artiste doit être capable de maintenir un niveau élevé d'énergie tout au long de sa routine, quelle que soit la vitesse ou la lenteur de la musique.

Cette section est divisée comme suit :

AUTHENTICITÉ

Définition - Authenticité : sincère, être réellement ce que l'on souhaite être/dire, vraiment ce qu'on dit être quelque chose ; véritable.

Ce que les juges recherchent :

- L'artiste a-t-il dit transmis ce qu'il a ressenti et a-t-il cru à son histoire ?
- L'artiste était-il engagé dans chaque mouvement et geste ?
- L'artiste vous a-t-il fait croire à son histoire ?

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

ÉNERGIE : NIVEAU DE PERFORMANCE

Définition : Un élément de danse qui met l'accent sur le poids, la texture et le flux d'un mouvement ; par exemple un mouvement aérien, swing, soudain, lisse, tranchant, percutant, vibrant, explosif. Ces types de mouvements sont tous nécessaires pour une performance réussie.

Ce que les juges recherchent :

- Le puissant contrôle du mouvement lorsque l'artiste contrôle toutes les parties de son corps en le liant avec la musique.
- Équilibre et variation tout au long de la performance.
- Cohérence des niveaux d'énergie.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

ENDURANCE : ROUTINE SANS EFFORT

Définition : La capacité de rendre la routine sans effort tout au long de la performance, tout en démontrant un niveau élevé d'énergie et d'endurance.

Ce que les juges recherchent :

- Des niveaux d'énergie continus tout au long de la routine
- Que l'artiste ne soit pas éprouvé-e à aucun moment de sa prestation.
- Perte de fluidité ou de musicalité due au manque d'endurance.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

PROJECTIONS, ASSURANCE ET CONFIANCE

Définition - Projection : La capacité de l'artiste à projeter/faire ressortir ses émotions et sentiments à travers sa performance.

Définition - Assurance : La capacité de rester serein-e et gracieux/euse tout au long de la prestation.

Définition - Confiance : La capacité de performer avec une aisance totale en démontrant de la confiance en soi à chacun de ses pas.

Ce que les juges recherchent :

- Le niveau de confiance est maintenu à un niveau élevé et ne baisse à aucun moment.
- Que l'artiste garde son sang-froid, quels que soient les problèmes qui peuvent survenir.
- Que l'artiste ne montre pas nerveux/euse, mais reste gracieux/euse tout au long de la routine.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

PERFORMANCE GÉNÉRALE

Un maximum de 20 points sera attribué pour la présentation générale de la performance. Cette section juge 2 domaines :

- Impact et remarquabilité/mémorabilité
- Inspiration

Les juges recherchent une performance qui laisse une impression durable et / ou qui soit inspirante d'une manière ou d'une autre.

Cette section est divisée comme suit :

IMPACT ET MÉMORABILITÉ

Définition : Une performance qui touche ou influence les juges et qui laisse un souvenir positif et durable.

Ce que les juges recherchent :

- Une chorégraphie recherchée
- Une performance qui soit différente d'une manière créative à travers les figures, la musique ou la chorégraphie.
- Quelque chose de nouveau ou qui a été adapté d'une manière différente afin de laisser une impression durable.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

INSPIRATION

Définition : Une performance qui inspire la créativité.

Ce que les juges recherchent :

- Une performance qui influence d'une certaine manière
- Une performance qui laisse le public inspiré.

NOMBRE DE POINTS MAXIMUM ACCORDES - 5pt

DÉDUCTIONS

Les déductions sont calculées par occurrence de faute, à l'exception de l'absence d'effort pour le costume qui est une déduction unique. Cette section juge 3 domaines :

- Glissements
- Chutes
- Dysfonctionnements du costume

Les juges déduisent les fautes évidentes.

Cette section est divisée comme suit :

GLISSEMENT

Définition : Un glissement évident des mains ou des jambes qui a comme conséquence une interruption de la fluidité du mouvement.

Ce que les juges recherchent :

- Une jambe ou un glissement du corps qui cause et brise l'écoulement.
- Les dérapages doivent être évidents. Aucune retenue ne sera effectuée pour les réajustements.

POINT DÉDUIT PAR OCCURRENCE - -1pt

CHUTE

Définition : Une chute évidente du haut de la barre au sol, ou d'une position au sol sur la scène.

Ce que les juges recherchent :

- Lorsque un-e artiste doit retrouver son équilibre en plaçant ses mains sur le sol pour se sécuriser.
- Les chutes doivent être évidentes.

POINT DÉDUIT PAR OCCURRENCE - -3pt

DYSFONCTIONNEMENT DU COSTUME

Définition : Un dysfonctionnement du costume signifie qu'une partie du costume se décroche accidentellement, tombe ou révèle et/ou devient indécent.

Ce que les juges recherchent :

- Des costumes qui restent fixes.
- Aucune exposition des parties génitales.

POINTS DÉDUITS PAR OCCURRENCE - -3pt

DOUBLES

Les doubles seront évalués selon les mêmes critères mentionnés ci-dessus. Les artistes doubles doivent être conscient-e-s du fait que les deux artistes seront jugé-e-s ensemble selon les critères.

ATTRIBUTION DES POINTS

Dans chaque section (à l'exception des déductions), les artistes recevront des points en fonction de la majorité de l'ensemble de la performance.

Le guide pour juger est le suivant :

0 = Absent	Non-existant, moins de 10 % de la performance
1 = Faible	Presque Non-existant, moins de 20 % de la performance
2 = Passable	Une petite quantité, entre 20 % et 40 % de la performance
3 = Moyen	Une certaine quantité, entre 40 % - 60 % de la performance
4 = Bien	Une grande quantité, entre 60 % - 80 % de la performance
5 = Excellent	Plus de 80 % de la performance

FEEDBACK

Les artistes recevront une répartition de leurs scores seulement en feedback. Aucune autre discussion ne sera engagée par les juges ou l'organisateur/trice du concours.

CARTE DU SCORE :

NOM :		DIVISION :		JUGE :		
ÉCHELLE DU JUGEMENT	5 = EXCELLENT	4 = BIEN	3 = MOYEN	2 = PASSABLE	1 = FAIBLE	0 = ABSENT

CHORÉGRAPHIE		40 POINTS	
Efficacité visuelle		5	
Créativité des combinaisons		5	
Créativité de l'interprétation		5	
Fluidité		5	
Interprétation musicale		5	
Narration/Storytelling		5	
Thème		5	
Originalité		5	
		TOTAL :	
EXÉCUTION		20 POINTS	
Équilibre des éléments		5	
Endurance et contrôle		5	
Capacités techniques - Figures		5	
Lignes & placement		5	
		TOTAL :	
PRÉSENTATION		20 POINTS	
Authenticité		5	
Énergie : niveau de performance		5	
Endurance : routine sans effort		5	
Projection, assurance et confiance		5	
		TOTAL :	
PERFORMANCE GÉNÉRALE		20 POINTS	
Impact et remarquabilité/mémorabilité		10	
Inspiration		10	
		TOTAL :	
DÉDUCTIONS		- POINTS	
Glissement		-1	
Chute		-5	
Dysfonctionnement du costume		-3	
TOTAL POINTS (100 Possible)		TOTAL :	

Blessure lors d'une routine

Si, de l'avis du/de la juge en chef, des soins médicaux sont requis, le/la juge en chef doit interrompre le programme si l'artiste ne l'a pas déjà fait. Si l'artiste est en mesure de continuer dans l'espace de la minute qui suit, iel doit continuer immédiatement à partir du point d'interruption ou, si cela n'est pas possible, laisser jusqu'à dix secondes avant la poursuite. Si un-e artiste est incapable de terminer le programme, aucune note ne sera attribuée et l'artiste sera considéré comme retiré/sorti de la compétition. Il en va de même lorsque un-e artiste a eu la possibilité de poursuivre le programme à partir du moment où cela a été interrompu et qu'une fois de plus, iel n'est pas en mesure de terminer le programme. Une seule interruption est autorisée.

Aucun redémarrage de l'ensemble du programme n'est autorisé, sauf en cas de musique déficiente.

Championnats Pole Artistique

RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS



www.polesports.org

COPYRIGHT© IPSF Septembre 2017

Ce document de travail est sujet à changement.

Définitions

Catégorie se réfère au au groupe d'âge et de genre dans chaque division.

Compétition se réfère à tout document certifié IPSF.

Division se réfère aux niveaux de difficulté à la dite compétition.

Document Se réfère au document entier.

IPSF se réfère à la fédération internationale de Pole Sports.

Organisateur se réfère à un organisateur d'une compétition certifiée IPSF.

Performance se réfère à la chorégraphie du candidat, du début à la fin, incluant la chorégraphie, les spins, les transitions, les inversions, les prises, les poses, les tricks, les acrobaties, les glissades, les drops, les écarts et le floorwork.

Performer ou candidat, se réfère à la personne invitée à participer à la compétition.

WAPC se réfère au championnat mondial de Pole Artistique.

Eligibilité

1. DIVISION

- Professionnel
- Semi-Professionnel
- Amateur

1.1. Amateur

Pour les candidats ayant une expérience de base. Ne sont pas autorisés dans la division amateur dans les candidatures comportant les caractéristiques suivantes:

- Participé à une compétition nationale/internationale IPSF Artistic Pole, en division semi-professionnelle ou professionnelle de n'importe quelle année, et/ou
- Arrivé dans le top 3 en division amateur d'une compétition nationale/internationale IPSF Artistic Pole de n'importe quelle année, et/ou
- Est ou a été un professeur/ coach de pole dance/ pole fitness / pole sport.
- A déjà reçu un gain financier pour une performance de pole dance.

1.2. Semi-Professional

Les candidats ayant une bonne expérience peuvent présenter leur candidature dans la catégorie Semi-Professionnel s'ils sont:

- Elèves en cours avancé ou intermédiaire
- Sont ou ont été des entraîneurs/ coach/ professeur
- Candidats qui n'ont pas fait partie d'une division professionnelle au cours des dernières années d'une compétition de pole artistique de l'IPSF et/ou
- Candidats Arrivés dans le top 3 en division amateur d'une compétition nationale/internationale IPSF Artistic Pole de n'importe quelle année, et/ou
- Les artistes qui ont reçu une compensation financière pour leurs performances ou promotions.

1.3. Professional

La division Professionnel s'adresse aux candidats les plus performants qui souhaitent faire face aux autres plus performants et représenter leur pays. Les candidats professionnels sont typiquement:

- Etudiants de cours avancé
- Sont ou ont été des entraîneurs/ coach/ professeur
- Candidats qui ont fait partie d'une division professionnelle au cours des dernières années d'une compétition de pole artistique de l'IPSF et/ou
- Candidats Arrivés dans le top 3 en division semi-professionnelle d'une compétition nationale/internationale IPSF Artistic Pole de n'importe quelle année

2. CATEGORIES

Chacune des catégories professionnelles suivantes doit être ouverte au niveau national pour la qualification au WAPC.

- Junior 14 – 17
- Seniors Femmes 18 – 49
- Seniors Hommes 18 – 49
- Masters 50+
- Doubles Mixed 18+

Tous les compétitions ouvertes offriront la division professionnelle dans toutes les catégories. Les catégories semi-professionnelles et amateurs ne sont pas offertes aux candidats qui participent à des concours ouverts.

3. AGE

L'âge d'éligibilité pour chaque catégorie est déterminé par l'âge de l'artiste à la fin de l'année de compétition, à la date des Championnats du monde de Pole Artistique.

- Juniors - Âge 14 – 17 à la date du WAPC
- Seniors - Âge 18 – 49 à la date du WAPC
- Masters 50+ - Âge 50+ à la date du WAPC
- Doubles – Âge 18+ à la date du WAPC

** Exemple: Un candidat senior aura 49 ans pour les compétitions régionales et nationales dans son pays mais 50 ans à la date du WAPC; le candidat doit se présenter dans sa catégorie pour les compétitions régionales et nationales pour être éligible dans sa catégorie au WAPC.*

4. PROCESSUS DE SÉLECTION DU CANDIDAT

- 4.1. Tous les candidats aux compétitions nationales doivent avoir la citoyenneté ou la résidence du pays dans lequel ils se produisent, sauf s'ils participent aux championnats ouverts.
- 4.2. Les délais doivent être strictement respectés. Si un interprète est en retard dans la soumission de sa candidature, il ne sera pas autorisé à se produire. Tous les interprètes se verront imposer des pénalités pour musique tardive.
- 4.3. La participation du candidat se fait par qualification, c'est-à-dire par épreuves préliminaires, éliminatoires régionales ou vidéos. Le processus de sélection peut être précisé par l'Organisateur du concours national/international.
- 4.4. Les interprètes doivent être dans la bonne catégorie d'âge.
- 4.5. L'ordre de passage de tous les concurrents sera déterminé par tirage au sort.
- 4.6. Tous les artistes admissibles doivent participer aux épreuves préliminaires vidéo s'il y a lieu afin de se qualifier pour une place en finale; les artistes se présenteront une fois.
- 4.7. Un interprète ne peut recommencer sa prestation que dans les cas suivants:
 - Un défaut technique avec la musique.
 - Un défaut de santé et de sécurité, p. ex. un problème d'équipement dangereux comme une chute de barre ou un liquide de nettoyage sur le sol. Ceci n'inclut pas les barres glissantes car cela est subjectif pour chaque candidat.
 - À la discrétion du juge en chef.

** Remarque: Si un candidat choisit de poursuivre son interprétation indépendamment du défaut technique (par exemple, la musique), il ne sera pas autorisé à reprendre son interprétation. The top performers with the highest scores in each category will go through to the finals.*

4.8. Nombre de finalistes pour catégories Elite*:

4.9. 10 – 15 finalistes pour toutes les catégories, à la discrétion des organisateurs.

** Le nombre exact de participants sera annoncé après la clôture des inscriptions. Toutes les catégories professionnelles doivent être maintenues pour permettre aux candidats dans cette catégorie de se produire pour une place au sein du WAPC, même si un seul d'entre eux se présente.*

4.10. Les gagnants sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats dans leur catégorie de performance. Si deux candidats

obtiennent le même score final, le candidat ayant obtenu les meilleurs points de chorégraphie sera déclaré vainqueur. Si deux candidats ont la même note finale de chorégraphie, le candidat ayant obtenu la note la plus élevée en présentation est déclaré vainqueur.

- 4.11. Le titre de Champion National ou Mondial de Pole Artistique 20XX ou de Champion du Open Pole Artistique 20XX (si applicable) dans toutes les catégories sera un titre à vie.
- 4.12. Les candidats qui se sont classés au 1er rang dans la catégorie professionnelle dans une compétition nationale de pole artistique certifiée par l'IPSF se qualifieront automatiquement pour l'inscription vidéo préliminaire au WAPC. Les vidéos seront jugées par les juges nommés par l'IPSF pour la qualification aux finales de l'IPSF.
- 4.13. Les candidats des pays qui n'ont pas de compétition nationale sont autorisés à participer à un concours ouvert pour se qualifier pour le WAPC. L'interprète ayant obtenu le score le plus élevé par pays se qualifiera automatiquement pour l'entrée vidéo préliminaire au WAPC. Les vidéos seront jugées par les juges nommés par l'IPSF pour la qualification aux finales de l'IPSF.

Processus de candidature

5. CANDIDATURE INITIALE

Le non-respect des règles suivantes peut entraîner la disqualification de la compétition.

- 5.1. Tous les candidats qualifiés doivent:
 - Télécharger un formulaire de candidature sur le site Internet de l'organisateur, le remplir, le compléter, le signer et le renvoyer à l'adresse e-mail de l'organisateur avant la date de clôture. Si cela n'est pas disponible sur le site web, veuillez contacter l'organisateur pour obtenir un formulaire de candidature. Cela s'applique également aux candidats à une compétition ouverte.
 - Payer les frais de dossier, qui ne sont pas remboursables. Les frais de dossier et les modalités de paiement sont indiqués sur le formulaire de dossier.
 - Envoyer leur musique au format mp3 à l'adresse e-mail indiquée dans le dossier de candidature avant la date limite indiquée.
 - Fournir des informations sur leur genre. Une copie de leur certificat de naissance doit être fournie sur demande.
- 5.2. Toutes les demandes doivent être remplies dans la langue nationale du pays d'accueil. Toutes les demandes de compétitions ouvertes doivent être remplies en anglais.
- 5.3. Tous les candidats doivent être en forme, en bonne santé et ne pas être consciemment enceintes. Sur demande, le candidat peut être tenu de produire des documents d'un médecin confirmant qu'il est en bonne santé et en bonne forme physique. Toutes les informations seront tenues confidentielles.
- 5.4. Les candidats ne peuvent participer à une compétition nationale que s'ils ont la citoyenneté et/ou la résidence permanente dans ce pays. Dans le cas d'une double nationalité, les candidats ne peuvent représenter qu'un seul pays au sein du WAPC. Les artistes qui souhaitent changer de pays de représentation doivent laisser passer une année compétitive avant le passage.
- 5.5. Les demandes ne seront pas entièrement traitées sans que toutes les exigences susmentionnées aient été respectées dans les délais impartis.

6. CHOIX MUSICAL

- 6.1. Les candidats ont le choix pour la musique, ils ont le droit à mélanger diverses musiques et artistes, et avoir des chansons avec les paroles.
- 6.2. La musique doit être soumise dans les délais prescrits ou une pénalité s'appliquera. Si la musique n'a pas été reçue 48 heures avant le début de la compétition, le candidat sera disqualifié.
- 6.3. Les choix musicaux doivent être soumis à l'organisateur de la compétition au plus tard à la date limite indiquée, en format MP3, et doivent porter le nom et la catégorie de l'interprète.
- 6.4. Une copie en format CD ou clé USB doit être clairement étiquetée avec le nom et la catégorie de l'interprète et soumise au moment de l'inscription. Sinon, l'artiste risque de ne pas se produire.

Processus d'inscription

7. INSCRIPTION DU CANDIDAT

Dans le cas où un concurrent ne se présente pas à l'enregistrement sans raison valable, il sera interdit de participer à toutes les compétitions organisées par l'IPSF dans le monde entier pour une période d'un an. Les noms des artistes

interdits seront publiés sur www.polesports.org. Les candidats ne peuvent annuler leur participation sans être pénalisés au moins 21 jours ouvrables avant le début de la compétition. Des exceptions sont faites pour des raisons médicales et des urgences dans lesquelles les documents médicaux et la preuve du billet de voyage doivent être fournis à l'Organisateur pour confirmation au moins une journée avant la compétition. Les artistes qui ne se présenteront pas le jour de l'inscription pour cause d'urgence auront un maximum de sept jours après la fin du concours pour fournir les preuves nécessaires. Aucune exception ne sera faite. *Voir aussi: IPSF Faute de présence (ci-joint).*

- 7.1. Tous les artistes doivent arriver et s'inscrire au moment désigné par l'Organisateur, à moins d'en avoir reçu une permission contraire écrite.
- 7.2. Tous les candidats, y compris les doubles, doivent fournir une preuve de citoyenneté ou de résidence à la demande de l'organisateur.
- 7.3. Tous les candidats doivent signer une confirmation des documents suivants au moment de l'inscription:
 - Les règlements ont été lus et acceptés.
 - Le Code éthique de l'IPSF a été lu, accepté et l'artiste s'engage à se comporter de manière appropriée pour un sportif professionnel.
 - Tous les frais encourus par l'artiste sont à sa charge et non à celle de l'Organisateur.
 - Renoncer à tous les droits d'image et à l'accord que les images peuvent être utilisées pour la promotion des sports de pole dans le monde entier par l'IPSF et/ou les Fédérations Nationales appartenant à l'IPSF. Les candidats ne recevront aucune compensation pour les photos et vidéos prises pendant l'événement.
 - Être interviewé, filmé et/ou photographié par les médias agréés par l'Organisateur.
 - S'inscrire aux championnats nationaux ou ouverts à leurs risques et périls. Toute blessure ou accident pouvant survenir est la responsabilité de l'artiste et non de l'Organisateur ou de l'IPSF.
 - Respecter et suivre les temps de répétition et de représentation.
 - Assister à la cérémonie de remise des médailles, sauf en cas d'urgence médicale.
- 7.4. En cas de perturbation de la compétition, les concurrents seront disqualifiés.

Performance

Ces règles s'appliquent aux compétitions régionales, préliminaires et finales.

8. TEMPS DE PERFORMANCE

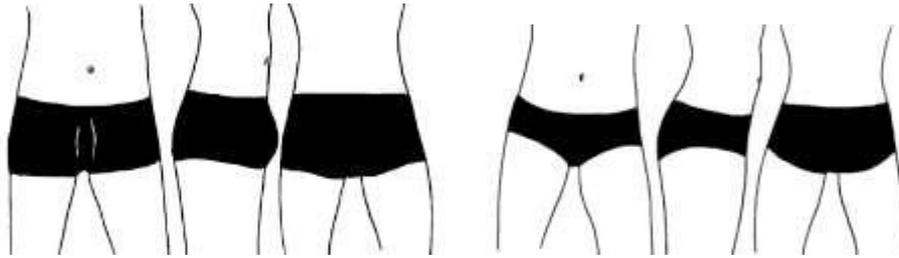
Les participants doivent respecter les règles suivantes:

- 8.1. Le temps de performance ne doit pas être inférieur à 3.30 minutes et ne doit pas dépasser 4.00 minutes.
- 8.2. La musique disparaîtra au bout de 4 minutes.

9. COSTUME

Les costumes doivent être appropriés pour un concours artistique. Elles doivent recouvrir entièrement le bassin et la région fessière pour tous les artistes et la région des seins pour les femmes. Les interprètes seront disqualifiés s'ils ne respectent pas les exigences suivantes en matière de costumes:

- 9.1. Un justaucorps de deux pièces ou un justaucorps découpé est permis pour tous les interprètes; un bas d'une seule pièce est permis pour les hommes seulement.
- 9.2. Le haut doit recouvrir complètement la poitrine des femmes et ne présenter aucun décolleté ajouté ou inutile.
- 9.3. La coupe du bas ne doit pas être plus haute que le pli de la hanche devant. Ils doivent recouvrir complètement la région fessière.
- 9.4. Les shorts doivent recouvrir le pli fessier tout au long du corps.



Shorts Hommes

Shorts Femmes

- 9.5. Le port de shorts longs, de jambières ou de pantalons est autorisé, les jupes sont également autorisées.
- 9.6. Tous les accessoires et accessoires pouvant compromettre la sécurité de l'artiste ou de l'équipement ne sont pas autorisés. En cas de doute, veuillez contacter les organisateurs.
- 9.7. Chaussures: l'interprète peut jouer pieds nus ou avec des chaussures de gymnastique/danse, des chaussures de ballet ou des baskets. Les talons ou bottes ne sont pas autorisés.
- 9.8. Les costumes ne devraient pas inclure:
- Sous-vêtements.
 - Vêtements transparents qui ne recouvrent pas la poitrine, le bassin et la région fessière.
 - Cuir, latex, PVC ou caoutchouc.
 - Tout ce qui nuit au rendement ou peut être considéré comme poser un problème de santé et de sécurité.
 - Huile ou crème sur n'importe quelle partie du corps.
- 9.9. Les costumes extérieurs tels que vestes, capes et chapeaux peuvent être enlevés, à condition que le compétiteur soit convenablement habillé en dessous. Le non-respect de ces règles peut entraîner la disqualification.
- 9.10. Les costumes doivent être exempts de logos des sponsors.

10. CHEVEUX ET MAQUILLAGE

- 10.1. Les cheveux peuvent être dans n'importe quel style
- 10.2. Le maquillage peut être n'importe quel style reflétant la performance

11. GRIPS

- 11.1. Tout produit grip peut être utilisé, à l'exception de la liste des produits interdits disponible sur le site Internet de l'IPSF. Veuillez noter qu'AUCUN produit ne doit être appliqué sur le barres. Les grips ne peuvent être appliqués que sur le corps du candidat. Veuillez consulter la liste complète et mise à jour sur le site Web de l'IPSF.

12. SCÈNE

La scène a un dégagement minimal de trois (3) mètres à l'avant, sur le côté et derrière chaque barre. Il y a entre 2.90 et 3.10 mètres entre les barres.

13. BARRES

- 13.1. Les barres de compétition sont des barres de 45mm en laiton, quatre (4) mètres de hauteur utilisable et en une seule pièce.
- 13.2. Tous les participants peuvent choisir la configuration des poles. Ceci doit être indiqué dans la candidature.
- 13.3. Nettoyage des barres:
 - Toutes les barres seront nettoyés avant que chaque candidat ne passe, par un minimum de deux (2) nettoyeurs (un ou deux par barre). Les barres seront nettoyés dans leur intégralité; d'abord avec un dégraissant, puis avec une serviette ou un chiffon sec.
 - Les candidats sont autorisés à vérifier les barres avant de commencer et peuvent demander un second nettoyage.
 - Les candidats doivent utiliser les produits de nettoyage fournis par l'organisateur.
 - Il est interdit aux candidats de nettoyer les barres avec leurs propres produits de nettoyage. Exception à la règle concernant les allergies graves, pour lesquelles des documents médicaux doivent être fournis.

14. FILMER

- 14.1. Tous les candidats confirment, en prenant part aux Championnats IPSF, qu'ils renoncent à tout droit de filmer et de photographier et qu'ils ne recevront aucune compensation pour les photos et vidéos prises pendant l'événement. Tous les candidats doivent accepter que leurs images puissent être utilisées à des fins publicitaires, de formation, promotionnelles et commerciales par l'IPSF et/ou les Fédérations Nationales membres de l'IPSF.
- 14.2. Tous les candidats s'engagent à se faire interviewer, filmer et/ou photographier par les médias agréés par l'IPSF.
- 14.3. Tous les candidats doivent consentir à être filmé/photographié lors de tout événement dans lequel ils se produisent avant, pendant ou après la compétition et qui est lié à la compétition (tel que des ateliers, des interviews, des performances, etc.).
- 14.4. Le tournage et la photographie ne sont pas autorisés dans les vestiaires, sauf autorisation expresse de l'Organisateur.
- 14.5. Toutes les photographies et images restent la propriété de l'Organisateur.

Juger

15. JUGES ET SYSTÈMES DE JUGEMENT

- 15.1. Le jugement est additionné par un assembleur
- 15.2. Les points sont attribués à la fin de la compétition.
- 15.3. Les juges doivent être séparés des artistes et des spectateurs en tout temps.
- 15.4. Les juges et les candidats seront disqualifiés s'ils sont découverts en train de discuter à tout moment de n'importe quel sujet, pendant la compétition.

16. DISQUALIFICATION

Un concurrent peut être disqualifié par le juge en chef à sa discrétion pendant la compétition pour les raisons suivantes:

- 16.1. Violation des règles, règlements et code d'éthique.
- 16.2. Fournir des renseignements faux ou inexacts sur le formulaire de candidature.
- 16.3. Toucher le gréement ou le système de treillis pendant l'exécution.
- 16.4. Chorégraphie et costumes inappropriés.
- 16.5. Arrivée tardive aux inscriptions et répétitions sans accord préalable.
- 16.6. Arrivée tardive dans les coulisses avant la représentation.
- 16.7. Arriver en retard ou ne pas se présenter sur scène lorsqu'il est annoncé.
- 16.8. Comportement antisportif ou discréditant la compétition, l'Organisateur ou l'IPSF.
- 16.9. Menacer la vie ou la santé d'un artiste, organisateur, juge ou spectateur.
- 16.10. Utiliser des grips interdits.
- 16.11. Communiquer directement avec le jury pour discuter de la compétition ou influencer directement ou indirectement la décision du jury avant ou pendant la compétition.
- 16.12. Utiliser un langage ou des gestes vulgaires à l'égard de tout fonctionnaire de l'IPSF.

17. RESULTATS

- 17.1. Tous les résultats sont collectés par ordinateur.
- 17.2. Les résultats seront annoncés à la fin de l'événement.
- 17.3. Tous les résultats seront affichés sur le site Internet de l'organisation dans les vingt-quatre (24) heures suivant la remise des prix.
- 17.4. Tous les candidats qui se qualifient pour le WAPC seront répertoriés sur le site Web de l'IPSF dans un délai de vingt-quatre (24) heures.

18. REMISE DES PRIX

- 18.1. Aux Championnats nationaux, chaque interprète se produit pour le titre de Champion du monde / National de Pole Artistique 20XX. Lors des Open Championships, chaque interprète se produit pour le titre de champion du monde Open Artistic Pole Sports 20XX.
- 18.2. Seules les chaussures d'entraînement sportif ou les pieds nus sont autorisés sur scène lors de la remise des médailles.
- 18.3. Tous les candidats recevront un certificat de participation.

Droits et responsabilités

19. DROITS ET RESPONSABILITÉS DU CANDIDAT

- 19.1. Tous les candidats doivent lire les règles, règlements et mises à jour.
- 19.2. Tous les candidats doivent se conduire conformément aux règles de l'IPSF, aux règlements et au Code d'éthique de l'IPSF.
- 19.3. Tous les candidats doivent signer le code de déontologie de l'IPSF et se comporter en conséquence.
- 19.4. Tous les candidats sont tenus d'apporter les pièces d'identité à la compétition.
- 19.5. Tous les candidats sont entièrement responsables de leur état de santé personnel et de leur capacité d'exécution. Pour éviter de se blesser, tous les interprètes ne doivent pas entreprendre des figures ou des combinaisons dans lesquelles ils ne sont pas entièrement confiants et en sécurité.
- 19.6. Tous les participants participent aux championnats de l'IPSF à leurs propres risques et comprennent que toute blessure ou tout accident pouvant survenir est de leur responsabilité.
- 19.7. L'utilisation d'alcool ou de substances interdites ou réglementées avant ou pendant la compétition est strictement interdite.
- 19.8. Tous les frais encourus par l'artiste sont à sa charge et non à celle de l'Organisateur. La confirmation de cette demande devra être signée au moment de l'inscription.
- 19.9. Les artistes qui s'inscrivent à un championnat IPSF sont tenus d'acheter/acquérir le visa approprié pour entrer dans le pays où la compétition a lieu. Si l'interprète a besoin d'aide, veuillez contacter l'organisateur du concours.
- 19.10. Tous les candidats ont le droit de recevoir toutes les informations publiques disponibles sur le système de notation ou sur la compétition en général, qui peuvent être trouvées sur le site Internet de l'IPSF: www.polesports.org.
- 19.11. Pendant les préliminaires et les finales:
 - Tous les candidats doivent se présenter dans la même catégorie de sexe, sauf dans le cas des doubles et si une catégorie est mixte.
 - Les interprètes doivent commencer hors scène et attendre d'être annoncés avant de monter sur scène.

20. DROITS ET RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATEUR

L'IPSF et/ou l'Organisateur se réservent le droit de faire ce qui suit:

- 20.1. Modifier à tout moment le règlement de la compétition ou ses annexes. Toute modification sera immédiatement annoncée sur www.polesports.org.
- 20.2. Renvoyer au juge en chef tout participant qui enfreint les règles et règlements ou le code de déontologie pour l'examen des pénalités ou de la disqualification.
- 20.3. Renvoyer au juge en chef tout juge qui enfreint les règles et règlements ou le code de déontologie pour qu'il envisage la disqualification.
- 20.4. Décider des décisions qui ne sont pas déjà abordées dans les règlements et le code d'éthique avant ou pendant la compétition.
- 20.5. L'Organisateur fournira les premiers secours de base en cas d'incident ou d'accident et une assistance médicale en cas de blessure plus grave. Le représentant médical a la décision finale quant à savoir si la blessure de l'artiste doit l'empêcher d'entrer ou de continuer la compétition.
- 20.6. L'IPSF et l'Organisateur ne peuvent être tenus responsables de la perte ou des dommages subis par les objets des candidats ou des officiels.

L'Organisateur est tenu de:

- 20.7. Publier tous les critères du concours, tel qu'indiqué ci-dessus.
- 20.8. Annoncer toutes les modifications concernant le concours sur le site Internet des organisateurs du concours.
- 20.9. Fournir des salles où les participants peuvent se changer et s'échauffer avec des toilettes séparées de celles utilisées par les juges et les spectateurs.
- 20.10. Vérifier l'installation des barres et les tester.
- 20.11. Donner aux participants la chance de s'entraîner avec les barres avant le début de la compétition.
- 20.12. Organiser le nettoyage des barres avant chaque représentation.
- 20.13. Fournir aux juges toutes les informations nécessaires concernant la compétition.
- 20.14. Donner les premiers soins provisoires en cas d'incident ou d'accident.

Plaintes

21. PLAINTES GÉNÉRALES

- 21.1. Les candidats ne sont pas autorisés à contester les notes; les notes des juges sont finales.
- 21.2. Toute autre réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 7 jours ouvrables auprès de l'organisateur du concours.
- 21.3. Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'organisateur du concours.

Système de Points IPSF

Cette section contient de l'information pour les candidats et les entraîneurs sur le système de pointage utilisé pour les championnats nationaux, et expliquera comment les pointages seront donnés, quand les résultats finaux seront annoncés et les renseignements supplémentaires que vous pourriez avoir besoin de connaître.

Notes personnelles

Vos notes totales seront annoncées à la fin de chaque représentation. La répartition des points sera donnée aux athlètes. Aucune autre communication ne sera faite avec le jury.

Finalistes (Dans le cas des préliminaires)

Les finalistes de chaque catégorie dans le cas des préliminaires vidéo seront annoncés via le site web de l'organisateur dans les 14 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures. Une copie de toutes les notes des candidats sera envoyée.

Finales

Les résultats pour toutes les catégories le jour de la finale seront annoncés à la fin de la compétition lors de la cérémonie de remise des prix. On s'attend à ce que les candidats soient prêts à se présenter sur scène environ 15 minutes après la dernière représentation. Chaque catégorie sera invitée à la scène et les gagnants seront annoncés avec leur score total. Toutes les notes totales seront également affichées sur le site Web de la compétition et les artistes qui se qualifient au classement artistique mondial de l'IPSF.

Conseils sur vos scores

Veuillez consulter la feuille de pointage et les règles d'accompagnement.

POLITIQUE SUR L'ABSENCE EN COMPETITION IPSF

Objectif

Cette politique décrit l'approche de la Fédération Internationale des Pole Sports (IPSF) envers les concurrents qui postulent pour des compétitions nationales et internationales et ne participent pas aux événements.

Contexte

Cette politique a été introduite en raison de la fréquence des occasions où les concurrents ne participent pas et ne se produisent pas aux compétitions auxquelles ils sont inscrits sans en informer les organisateurs de la compétition. Cette politique contribuera à éliminer les problèmes suivants:

- Empêcher d'autres artistes de participer aux compétitions
- Provoquer des retards aux organisateurs
- Fans et spectateurs sportifs déçus
- Interruption des horaires de compétition
- Créer des difficultés avec les sponsors

Attentes en matière d'information des organisateurs de compétition

Les artistes qui ne sont pas en mesure d'assister aux compétitions auxquelles ils ont participé doivent respecter au moins l'une des exigences suivantes, selon la raison de leur non-participation et la durée avant laquelle ils souhaitent annuler leur participation:

1. Les candidats sont censés informer les organisateurs nationaux et internationaux des compétitions auxquels ils ne participeront pas. Le délai pour cela est de **trois semaines** avant la date du concours. Il est de la responsabilité du candidat de connaître la date limite.
2. Les candidats qui doivent annuler leur participation après la date limite doivent en informer les organisateurs du concours dans les plus brefs délais (il est acceptable que quelqu'un le fasse en leur nom). Un certificat médical (avec une copie traduite en anglais si le certificat original n'est pas rédigé en anglais) doit être remis à l'organisateur du concours.
3. Les artistes qui n'ont pas de raison médicale de ne pas être présents à court terme **devront** soumettre leurs raisons à l'organisateur du concours pour que le comité exécutif de l'IPSF les évalue et décide si la raison est acceptable. Si ce n'est pas le cas, les sanctions ci-dessous seront enregistrées auprès de l'artiste.

Procédures de notification de l'IPSF

1. Les candidats ont jusqu'à **sept jours** après la date de la compétition pour soumettre le formulaire approprié, tel qu'indiqué ci-dessus.
2. Si un formulaire n'est pas soumis au bout de **sept jours**, l'IPSF écrira au candidat pour lui expliquer qu'il est maintenant inscrit en tant que personne absente.
3. S'il n'y a pas de réponse, l'IPSF enregistrera le candidat en tant que "**no show**" avec les sanctions actuelles (détaillées ci-dessous).
4. Pour enregistrer un recours, l'artiste doit le faire dans les **sept jours** suivant la réception de l'avis de non-présentation. Un recours sera évalué par le Comité exécutif de l'IPSF.

Sanctions

Les artistes qui ne satisfont pas aux critères de non-participation à une compétition nationale ou internationale de l'IPSF seront inscrits en tant qu'artistes ne participant pas à la compétition et seront bannis de toutes les compétitions régionales, nationales et internationales pour une période d'un an à compter de la date du concours. Tous les détails (noms et concours) seront publiés sur les sites Internet nationaux et internationaux de l'IPSF.